

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01497
Numéro SIREN : 514 567 692
Nom ou dénomination : LE HARICOT MAGIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 15986

Greffe du tribunal de commerce d'Avignon



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/15986

Déposant :

Nom/dénomination : LE HARICOT MAGIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 514 567 692

N° gestion : 2009 B 01497



Designation de l'entreprise : **SARL LE HANLONN MAILLON** N°com 11
 Adresse de l'entreprise : **41 RUE DE LA SOURCE 01240** N°SIRET 51456788000017
 Numéro SIRET : **51456788000017**
 Exercice de l'exercice en nombre de mois : **12** Dates de l'exercice précédent : 1/1/18

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

ACTIF	Code	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N	
				Exercice N-1 3	Exercice N-2 4
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	010		012		
Fonds commercial *					
Autres *	014		016	1 260	
Immobilisations corporelles *	028	48 006	030	40 906	9 207
Immobilisations financières * (1)	040	1 000 100	042	1 000 100	800 127
Total I (5)	044	1 049 393	048	1 005 207	809 334
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	650	650
Marchandises *	060	36 100	062	36 100	36 100
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2)					
Clients et comptes rattachés *	068		070		
Autres * (3)	072	100 000	074	100 000	100 000
Valeurs mobilières de placement	080	1 000 000	082	1 000 000	1 000 000
Disponibilités	084	1 000 000	086	1 000 000	1 000 000
Charges constatées d'avance *	092	400	094	400	410
Total II	096	1 200 400	098	1 200 400	1 087 488
Total général (I+II)	110	2 249 793	112	1 907 616	1 896 822
PASSIF					
Capital social ou individuel *	120			2 056 800	2 056 800
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126				
Réserves réglementées *	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
Report à nouveau	134			100 000	100 000
Résultat de l'exercice	136			11 850	(162 030)
Provisions réglementées	140				
Total I	142			1 978 650	1 894 770
Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)					
Emprunts et dettes assimilées	156			10 000	28 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166			0 052	0 175
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice)	169			100 000	100 000
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			100 052	128 175
Total général (I + II + III)	180			1 978 702	1 896 822
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	100 000
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	200 000
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

[Signature]

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
18 NOV. 2019
ANNÉE

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



[Signature]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Exercice clos le		Exercice N. clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		2019		2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	73 326	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes *	dont crédit bail			242	
		(- mobilier - immobilier)				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	310	244		
	Remunérations du personnel *			250	22 136	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	4 810	
	Dotations aux provisions			256		
		Autres charges	259		262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	44 850	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(29 996)	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	166 124	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			1 976 810
	Impôts sur les bénéfices *			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(44 850)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 44 850	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés et associés	247		330		
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise innovante (cf. SAGEP)	986		991		
		Reprise d'entreprises en difficulté (cf. SAGEP)	981		992	
	Jeune entreprise innovante (cf. SAGEP)	987		991		
		Investissements outre-mer	344		992	
	Deduction exceptionnelle (art 39 Jeees)	655			350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 46 833	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables *	237	601	360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 46 333	



[Signature]

Désignation de l'entreprise : ...

N° de déclaration : ...

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses	
Total des réintégrations diverses	

Détail des déductions diverses	
CICE 2018	2 453
Total des déductions diverses	350 2 453



Handwritten signature

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	1 000 127	482	200 000	484		486	1 000 127				1 000 127
TOTAL	490	649 835	492	200 000	494		496	1 000 127				1 000 127	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL	570		572		574		576						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.													
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values		Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 216 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires		600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Ferrains	710	715
Constructions	720	725
Inst techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
* Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle :	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits imputés sur les Montants et/ou crédits d'impôt déductibles	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



[Signature]

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Designation de l'entreprise : SAS LE HAPIC - 7 MARSEILLE

31/03/2019

Détail des Autres Imputations

Code	Description	Montant
------	-------------	---------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

NUMERO DE DEPOT

SAISON D'ASSOCIÉS



[Handwritten signature]

(5)

Designation de l'entreprise : SAFETY TABLES MARITIME		Secteur <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/19 et clos le : 31/12/19		Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *		176
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

* Valeur ajoutée au sens de la loi n° 48 du 17 mai 1958 relative aux charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée. Le texte est en ligne sur le site de l'administration fiscale.
* Doit être complété par les entreprises assujetties à la CVAE au sens de l'article 223 A du CGI. CVAE au sens de l'article 223 A du CGI et Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au sens de l'article 223 A du CGI.



[Signature]

N° de dépôt

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Neant

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2019 N° SIREN : 111 111 111 00171
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : SAISON 1111111111
 ADRESSE (voies) : 11111111111111111111
 CODE POSTAL : 11111 VILLE : 11111111111111111111

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES (PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES)	990		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	992	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	993	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	994	100,000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre (2)	M	Nom patronymique	AYME	Prénom(s)	ALBERT
Nom marital			% de détention	100,00	Nb de parts ou actions
Naissance	Date	21/08/74	N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie	PLATEAU DE LA VIEILLE	Code postal	Commune
					Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance	Date		N° Département	Commune	Pays
Adresse	N°	Voie		Code postal	Commune
					Pays

(1) - Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) - Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO2.



(Signature)

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Page

EXERCICE CLOS LE ... N° SIRET ... DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE ... ADRESSE (voie) ... CODE POSTAL ... VILLE ...

Table with 2 columns: NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE, 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Main table listing subsidiaries with columns: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, Adresse, % de détention, Pays, etc.

* Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Handwritten signature

LE HARICOT MAGIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 056 800 euros
Siège social : 95 Place Louis Giraud, 84210 PERNES LES FONTAINES
514567692 RCS AVIGNON

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2019
STATUANT SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 MARS 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Mars 2019 qui s'élève à la somme de 44 850 euros au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Extrait Certifié Conforme

Le Président

